

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

A partir du 1^{er} octobre 2025

Honoraires sur ventes

Prix de vente	Taux TTC	Forfait
Jusqu'à 30 000 €		3 500 €
De 30 001 € à 60 000 €	8,5 %	
De 60 001 € à 100 000 €	8 %	
De 100 001 € à 150 000 €	6,5 %	
De 150 001 € à 210 000 €	5,5 %	
De 210 001 € à 275 000 €	4,5 %	
A partir de 275 001 €	3,5 %	

(T.V.A. à 20% incluse)

Barème dégressif par tranches, les honoraires sont calculés sur le prix de vente par tranches de prix cumulées, et à la charge du vendeur.

Honoraires de gestion

Prestations de gestion locative	Taux TTC
Service MANDAT CONFiance	7,2%
Service REFERENCE	8,4%
Service EXCELLENCE	9,6%

(T.V.A. à 20% incluse)

Le taux forfaitaire est appliqué sur la totalité des sommes encaissées, et à la charge du Bailleur

Honoraires de location

(T.V.A. à 20% incluse)

Le taux forfaitaire est appliqué sur le loyer annuel charges comprises,

7 % TTC

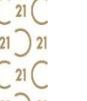
plafonné aux honoraires calculés sur la surface habitable de la Location selon le barème réglementé en zone « non tendue » de

11 € TTC au m²

Les honoraires à la charge du Bailleur **MANDANT** et à la charge du Locataire sont équivalents.

Honoraires Syndic

HONORAIRES DE BASE	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
Honoraires de gestion courante copropriété inférieure ou égale à 10 lots	Forfait 1 500€ minimum	Forfait 1 800€ minimum
Honoraires de gestion courante copropriété de 11 à 25 lots	Forfait 2 500€ minimum	Forfait 3 000€ minimum
Honoraires de gestion courante copropriété supérieure à 25 lots	Forfait 3 000€ minimum	Forfait 3 600€ minimum



PRESTATIONS DE GESTION PAR BAREME

A partir du 1er octobre 2025

PRESTATIONS	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
T.V.A. à 20% incluse	7.2 %	8.4 %	9.6 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux et règlement des factures fournisseurs	●	●	●	
Réparation urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150€TTC/dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	90 € TTC
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500€ TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150€ TTC +4 % TTC du montant des travaux TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	90 € TTC
Frais administratifs (correspondance, accès Extranet)	○	○	○	2,5€ TTC/ mois /CRG
Frais de clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	120 € TTC
Frais d'entretien, d'immeuble en monopropriété	○	○	○	10€ TTC /lot / mois
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention de fonds	○	○	○	250€ TTC/ dossier
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	90€TTC/Heure
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3€ TTC/ m ² (logement vide) 5€ TTC/m ² (logement meublé)
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	90 € TTC/ dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	○	90 € TTC/ heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	○	100€ TTC/ heure
Assistance Garantie des Loyer Impayés	○	○	○	2,6 % des loyers CC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

